

Présentation du numéro

Luc Juillet

Volume 20, numéro 2-3, 2001

Gouvernance et société civile

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040272ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040272ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Juillet, L. (2001). Présentation du numéro. *Politique et Sociétés*, 20(2-3), 3–7.
<https://doi.org/10.7202/040272ar>

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

Luc Juillet

Université d'Ottawa

Depuis plusieurs années, nous assistons à une transformation des formes de l'intervention publique dans plusieurs démocraties industrielles. Les conséquences de la restructuration des finances publiques, la nécessité de s'adapter au rôle grandissant de l'information et de l'innovation, et la reconnaissance croissante de la nature complexe, multidimensionnelle et différenciée de plusieurs problèmes socioéconomiques – de la réinsertion à l'emploi au développement local – ont amené les gouvernements à repenser leurs stratégies d'intervention.

Les réformes qui ont résultées de ce réexamen des finalités et des pratiques en matière de politiques gouvernementales ont été complexes et variées. S'il est indéniable qu'à plusieurs égards nous avons assisté à un retrait de l'État dans certains domaines, il faut noter que, dans plusieurs autres, nous constatons aussi une modification des modes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Parmi ces changements, on note, entre autres, une hausse considérable de l'importance accordée au «partage de la gouvernance» par l'intermédiaire d'institutions et d'approches fondées sur une collaboration plus étroite entre l'État et les organismes du secteur associatif. Les partenariats privés-publics, l'appui gouvernemental à l'économie sociale et la mise sur pied de nombreuses institutions multipartites dans les secteurs du développement économique et des services sociaux sont autant d'exemples d'initiatives visant à faire participer davantage les acteurs de la société civile à la gouvernance des sociétés contemporaines.

Les raisons qui mènent l'État à vouloir associer davantage les organismes communautaires à la formulation et à la mise en œuvre des politiques sont sans doute multiples. En théorie du moins, les pratiques de gouvernance partagée visent à mieux adapter les interventions publiques aux particularités sectorielles et locales en associant directement à leur élaboration des acteurs communautaires plus ancrés dans les réalités du milieu, et donc mieux au fait des besoins réels des populations ciblées. Dans cette perspective, ces nouvelles formes d'intervention découleraient surtout d'un constat des limites

Luc Juillet, département de science politique, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario), Canada, K1N 6N5.

Courriel : ljuliet@uottawa.ca

Politique et Sociétés, vol. 20, n^{os} 2-3, 2001

des stratégies uniformes, formulées et mises en œuvre par une bureaucratie centralisée. Les pratiques partenariales de gouvernance promettaient de laisser les organismes communautaires autonomes porter, au sein des stratégies d'intervention publique, des conceptions alternatives du développement socioéconomique. On espère ainsi voir émerger en retour des interventions mieux adaptées aux besoins particuliers des communautés.

Par contre, pour d'autres, il s'agit avant tout d'un phénomène d'impartition à rabais où les organismes communautaires sont appelés à prendre la relève des services publics ayant succombé à la lutte aux déficits budgétaires. Dans cette deuxième perspective, les nouvelles pratiques « partenariales » masqueraient tout au plus l'inféodation de l'action communautaire autonome aux diktats d'une politique d'État n'ayant plus les moyens de ses intentions. Façade d'autant plus dangereuse que l'État affaiblit ce lieu du pluralisme social et politique en sabotant ainsi l'autonomie de la société civile.

Pour d'autres encore, il s'agirait avant tout de légitimer l'intervention publique dans un contexte où les mécanismes traditionnels de légitimation politique, notamment les institutions nationales de représentation, n'obtiennent plus la confiance des citoyens. Il ne s'agirait donc pas tant de partager le pouvoir avec les communautés que d'accroître la légitimité des politiques gouvernementales en y associant, parfois de façon fort limitée, des acteurs issus de la société civile. Vue sous cet angle, la compréhension des enjeux de la gouvernance partagée devrait s'inscrire avant tout dans une réflexion sur l'état de la démocratie au sein des sociétés actuelles.

Comment faut-il donc envisager la nature et les conséquences politiques des nouvelles formes de relations entre l'État et la société civile ? Les expériences de gouvernance partagée permettent-elles véritablement aux groupes communautaires d'exercer une plus grande influence sur les politiques publiques et de regagner ainsi un plus grand contrôle sur le devenir socioéconomique de leur communauté ? Ou la rhétorique du partage est-elle simplement une manœuvre discursive des gouvernements pour faire accepter le délestage de leurs responsabilités sociales, qui retombent alors sur le secteur associatif, et faire avaler plus facilement une politique néolibérale indésirée ? Gouvernance partagée rime-t-elle avec partage du pouvoir décisionnel ou simplement avec perte d'autonomie pour les « partenaires » sociaux ? Peut-on vraiment voir dans ces pratiques de gouvernance un développement porteur d'un renouveau de la démocratie à une époque où les institutions traditionnelles de la représentation politique sont en perte de légitimité ? Les textes rassemblés dans ce numéro contribuent, d'une façon nuancée et critique, à l'exploration de ces questions.

D'abord, puisant dans l'histoire de la pensée politique française, Philippe Chanial et Jean-Louis Laville examinent le contenu politique

que l'on peut associer aux projets d'une économie sociale et solidaire. Selon les auteurs, l'histoire de la pensée et du mouvement associationnistes en France révèle à quel point une participation croissante des associations aux pratiques du développement est porteur d'un projet de démocratisation des sphères économique et politique. Toutefois, soulignent-ils, la réalisation du plein potentiel de cette conception alternative du développement exige que les associations modifient leurs rapports à l'État et à la sphère marchande. En particulier, le déclin historique de l'associationnisme après ses premières expériences suggère que, loin de se satisfaire d'une maximisation de leur autonomie face à l'État, les associations doivent plutôt miser sur un rapprochement avec l'État et sur la mise en place d'un cadre institutionnel mieux à même d'assurer leur pérennité et leur efficacité dans la société contemporaine. C'est peut-être un des principaux enjeux des expériences actuelles de gouvernance partagée.

Rachel Laforest et Susan Phillips se penchent justement sur les efforts récents des gouvernements canadien et québécois pour redéfinir la nature de leurs rapports avec les organismes communautaires. Au milieu des années 1990, reconnaissant qu'ils attribuaient de plus en plus d'importance aux organismes communautaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, les deux gouvernements ont adopté des nouvelles politiques et créé des institutions pour encadrer leurs relations avec le secteur communautaire. Or les auteurs démontrent que, malgré certaines similitudes, les initiatives québécoises et canadiennes comportent des différences majeures. En particulier, la politique québécoise répond bien davantage aux préoccupations des organismes communautaires appelés à participer aux interventions publiques, notamment parce qu'elle reconnaît, par des mesures concrètes, l'importance de leur action politique et sociale autonome.

Selon Jean-Marc Fontan, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay, si la nouvelle gouvernance partagée permettait aux acteurs sociaux d'exercer un leadership réel dans les initiatives de développement local tout en impliquant les acteurs privés et publics dans leur réalisation, elle pourrait contribuer beaucoup à la prise en charge de leur devenir socioéconomique par les communautés en difficulté. Ceci permettrait l'émergence de stratégies de revitalisation économique issues de la base et plus axées sur les besoins communautaires. En particulier, les auteurs démontrent comment une gouvernance locale novatrice et plus ouverte aux acteurs sociaux locaux a contribué de façon considérable au succès de la revitalisation d'un secteur industriel montréalais en déclin, soit le quartier Rosemont après la fermeture des ateliers *Angus*. Loin d'être uniquement une façade servant à masquer de nouvelles formes de contrôle étatique, une approche de gouvernance partagée peut, où elle s'accompagne d'une réelle mobilisation des acteurs sociaux locaux, porter véritablement la promesse d'une plus grande influence des communautés sur leur mode de développement.

Dans son texte, Dominique Masson examine la participation des femmes aux nouveaux Conseils régionaux de développement mis en place par le gouvernement du Québec en 1992 afin d'associer davantage divers acteurs régionaux à l'élaboration et à la mise en place des stratégies de développement local. S'inscrivant résolument dans une logique de gouvernance partagée, la nouvelle politique québécoise a voulu faire une place explicite aux femmes à l'intérieur des instances décisionnelles et «aux intérêts et réalités des femmes» dans le développement des régions. Masson montre comment les nouvelles institutions de gouvernance ont des résultats ambigus pour la participation des femmes à l'élaboration des interventions publiques, notamment parce qu'elles privilégient une «politique de présence» au lieu d'une «politique des idées» pour l'avancement des intérêts des femmes. L'auteure illustre bien comment une meilleure compréhension des conséquences politiques de la gouvernance partagée devra s'ancrer dans une réflexion plus large sur la nature même de la démocratie.

Denis Saint-Martin explore quant à lui les dynamiques politiques au sein de la Commission des partenaires du marché du travail, un organisme multipartite mis sur pied pour permettre aux «partenaires sociaux» associés à ce domaine d'activité de conseiller Emploi-Québec sur l'orientation de la politique gouvernementale en matière d'emploi. La création de la Commission, souligne l'auteur, a eu pour effet de rassembler autour d'une même table des associations (patronat, syndicats, groupes communautaires) aux cultures et aux philosophies d'intervention variées qui jouissent d'une autonomie inégale face à l'État québécois. Par conséquent, les dissensions récurrentes au sein de la Commission nuisent à la capacité des partenaires d'infléchir les orientations de la politique publique. En fait, la mise sur pied de cette institution partenariale semble s'être accompagnée d'une centralisation politique au profit de l'État. Démonstration que gouvernance partagée ne rime pas nécessairement, en pratique, avec déclin de l'autonomie de l'État face aux acteurs de la société civile.

Guy Chiasson et Sébastien Savard examinent comment se vit la gouvernance partagée dans le secteur des services sociaux en Abitibi-Témiscamingue. Pour mieux déceler l'emprise réelle des groupes communautaires sur le système sociosanitaire à l'intérieur de ces relations de gouvernance, les auteurs se penchent sur la nature des relations interorganisationnelles qui unissent le secteur public aux organismes communautaires dans cette région œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de la famille. Leur analyse met en lumière la nature quelque peu contradictoire de ces relations: le secteur public reconnaît une place véritable aux organismes communautaires dans les instances décisionnelles locales et permet ainsi une participation accrue de la société civile à l'élaboration des interventions publiques, mais d'autres dimensions de ses relations, notamment au chapitre du finan-

cement, constituent toutefois un frein à une gouvernance véritablement partagée.

Dans l'ensemble, il se dégage donc des textes réunis ici une analyse nuancée et critique de la gouvernance partagée et de ses conséquences politiques. Reconnaisant à la fois le potentiel progressiste de cette gouvernance et les conditions ardues de sa réalisation, la plupart des auteurs soulignent la nature difficile des relations entre l'État et les organismes communautaires engendrées par ces pratiques. Ils soulignent ainsi toute l'importance qu'on devra accorder, dans la recherche comme dans la pratique, aux conditions particulières de ces rapports dans chaque cas spécifique.